



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale (New York, 27 et 28 juin 2005)

I. Introduction

1. L'Assemblée générale a tenu son deuxième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège les 27 et 28 juin 2005. Le thème en était le suivant : « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ». Le Président de l'Assemblée générale, Jean Ping, a ouvert la réunion, et le Secrétaire général de l'Organisation, Kofi Annan, et le Président du Conseil économique et social, Munir Akram, ont fait des déclarations. Vingt-huit ministres, 11 vice-ministres et de nombreux hauts représentants de plus de 80 gouvernements ont fait des déclarations en séances plénières. Des responsables des principales parties prenantes institutionnelles [Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale du commerce (OMC), CNUCED et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] ont également fait des déclarations. La deuxième journée a été consacrée à six tables rondes réunissant les différentes parties prenantes, qui ont été suivies d'échanges officiels. Ont participé à ces réunions officielles des ministres et autres hauts représentants des gouvernements ainsi que des représentants de 21 organisations internationales et des membres de 36 entités de la société civile et du secteur privé.

2. Les tables rondes étaient consacrées aux thèmes suivants et coprésidées par les personnalités suivantes : la première table ronde – Mobiliser des ressources financières nationales pour le développement – était coprésidée par József Berényi, Secrétaire d'État, Ministre des affaires étrangères (Slovaquie), et John Wasielewski, Directeur du Bureau du crédit pour le développement (Bureau pour la croissance économique de l'Agency for International Development des États-Unis);

* A/60/150.



la deuxième table ronde – Mobiliser des ressources internationales pour le développement : les investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé – était coprésidée par Baledzi Gaolathe, Ministre des finances et de la planification du développement (Botswana), et Datuk Mustapa Mohamed, Ministre délégué auprès du Premier Ministre (Malaisie); la troisième table ronde – Le commerce international comme moteur du développement – était coprésidée par Fernando Canales, Ministre de l'économie (Mexique), et Fayza Abounaga, Ministre de la coopération internationale (Égypte); la quatrième table ronde – Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement – était coprésidée par Jean-Louis Schiltz, Ministre de la coopération pour le développement et de l'action humanitaire (Luxembourg), et Vonsey Vissoth, Secrétaire général adjoint au Ministère de l'économie et des finances (Cambodge); la cinquième table ronde – Dette extérieure – était coprésidée par Errol Cort, Ministre des finances et de l'économie (Antigua-et-Barbuda), et Frans Godts, Directeur des relations internationales, Administration de la trésorerie (Belgique); la sixième table ronde – Régler les problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement – était coprésidée par Hilde Johnson, Ministre du développement international (Norvège), et Ana Hrastović, Vice-Ministre des finances (Croatie).

3. Les principales questions abordées lors des séances plénières et des réunions officieuses sont décrites ci-après.

II. Considérations générales et questions intersectorielles

4. Le Dialogue de haut niveau a été largement perçu comme offrant une occasion historique d'aider les participants à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005 à progresser encore sur les questions de développement. Plusieurs ministres ont souligné les liens existant entre le développement et la paix et la sécurité; d'autres ont mis en relief la corrélation étroite entre pauvreté et terrorisme. Un certain nombre de ministres ont insisté sur le fait qu'il fallait accorder la même attention au développement et à la paix et à la sécurité à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau de 2005. De nombreux ministres, représentants institutionnels et autres participants ont dit à quel point il importait d'agir sans plus tarder. On avait certes progressé dans plusieurs des domaines retenus dans le Consensus de Monterrey, mais il fallait aller au-delà des résultats déjà obtenus et notamment faire fond sur les annonces récentes relatives à l'aide, à l'allègement de la dette et au commerce. Il fallait agir rapidement pour permettre aux pays en développement, en particulier les pays africains, à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Certains ministres ont noté que l'année 2005 était cruciale pour la communauté internationale et l'ONU, comme souligné dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). Ils ont jugé qu'elle offrait une occasion inégalée pour engager des réformes au niveau multilatéral et en particulier renforcer l'Organisation. D'après de nombreux participants, il fallait aussi procéder à des réformes dans le domaine du développement économique et social aux échelons national et international. À cet égard, le Secrétaire général a proposé des mesures concrètes dans son rapport intitulé « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » (A/59/822). Plusieurs participants ont appuyé

la déclaration du Secrétaire général et ont estimé que la pauvreté généralisée pouvait être éliminée. Il faudrait pour cela un véritable partenariat mondial qui faciliterait l'application énergique des engagements nationaux et internationaux énoncés dans le Consensus de Monterrey.

6. De nombreux ministres ont estimé que les décisions prises récemment dans les domaines de l'aide et de l'allègement de la dette allaient dans le bon sens mais ont souligné que cela était loin de suffire pour donner suite aux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey. De façon générale, les pays en développement avaient engagé des réformes et avaient progressé dans un grand nombre de domaines. Toutefois, les ressources mobilisées pour financer les activités de développement envisagées à l'occasion des grandes conférences des années 90 et du Sommet du Millénaire de 2000 étaient très nettement insuffisantes. Les questions de développement exposées dans le Consensus de Monterrey étaient très complètes et allaient au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement durable de tous les pays était subordonné à la suite donnée aux engagements pris dans tous les domaines abordés dans le Consensus. S'agissant des pays ayant des besoins spéciaux, un certain nombre de ministres ont souligné que la coopération en faveur du développement devait tenir tout particulièrement compte des difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

7. De nombreux participants ont mis en évidence l'importance de la coopération Sud-Sud dans différents domaines touchant le développement. Il était indispensable d'intensifier et d'élargir ce type de coopération. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) était un bon exemple, en particulier le mécanisme d'évaluation intra-africaine. De l'avis d'un ministre, ce mécanisme pourrait être utilement transposé dans d'autres régions en développement. Plusieurs ministres ont également appelé l'attention sur le rôle joué par les banques régionales de développement. Il a été dit que les commissions régionales avaient un rôle majeur à jouer en matière d'intégration régionale et de suivi de la mise en œuvre des différents aspects du Consensus de Monterrey.

8. De l'avis de plusieurs participants, la situation économique mondiale était encourageante. Selon le FMI, l'économie mondiale avait progressé en 2004 à un rythme plus rapide que ces 30 dernières années ou presque et la tendance, quoique moins marquée, se poursuivrait en 2005. Les résultats mondiaux pour 2004-2005 étaient de bon augure. Comme indiqué par la Banque mondiale, la croissance devait être au centre des stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, car l'on ne pouvait réduire la pauvreté si l'on ne renforçait pas la croissance. Toutes les régions avaient progressé, mais plusieurs intervenants ont fait observer que cela ne s'était pas fait de manière uniforme dans les différentes régions. En outre, de l'avis de plusieurs ministres, la persistance de nombreux problèmes, notamment des déséquilibres économiques majeurs, le transfert net de ressources financières provenant de pays en développement et l'instabilité de la conjoncture mondiale, ne permettait pas de progresser de façon plus rapide et uniforme.

9. Plusieurs ministres ont estimé qu'il fallait renforcer le Conseil économique et social afin de faciliter les activités de mise en œuvre et de suivi du Consensus de Monterrey. Certains ont appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à instituer un comité exécutif qui se tiendrait en liaison avec les institutions de

Bretton Woods et l'OMC. Plusieurs ministres ont également appelé l'attention sur la disposition du Consensus de Monterrey qui prévoit la convocation d'une conférence internationale pour faire le point de l'application du Consensus et le choix des modalités qui régiront l'organisation de la conférence en 2005 au plus tard. Il importe qu'une décision soit prise promptement. Certains ministres ont proposé que l'on organise une réunion au sommet en vue d'examiner la suite donnée au Consensus de Monterrey en 2007.

III. Mobilisation des ressources financières nationales au service du développement

10. De nombreux participants ont fait valoir que la mobilisation des ressources financières nationales était de loin la principale source de financement du développement. Ces ressources pouvaient être complétées par des financements extérieurs grâce au commerce international et à l'aide publique au développement. De nombreux ministres ont souligné qu'il importe que les pays en développement s'approprient leur développement et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Ils ont ajouté que ces stratégies devraient comprendre des politiques de mobilisation des ressources nationales. On a cependant fait observer, là-dessus, que la marge de manœuvre dont disposent les pays en développement pour formuler leurs politiques était souvent limitée par des considérations extérieures et qu'il faudrait laisser à ces pays une marge suffisante pour qu'ils puissent innover au niveau de leurs politiques, chacun selon ses caractéristiques nationales. On a aussi souligné que, pour que les pays en développement puissent appliquer effectivement les politiques qu'ils adoptent, il faudrait renforcer leurs institutions.

11. Un nombre considérable de ministres a vanté les mérites du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en faisant observer que, dans sa stratégie de développement pour l'Afrique, il établit un lien entre les objectifs d'élimination de la pauvreté et de croissance économique d'une part et l'intégration dans l'économie internationale de l'autre. Cela était d'autant plus important que la croissance économique était indispensable pour créer des emplois sur le long terme et pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Le NEPAD montrait bien aussi que les pays qui en sont membres sont conscients de la nécessité d'améliorer leur gouvernance s'ils veulent se développer durablement. De nombreux ministres ont déclaré que la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des affaires publiques et une saine politique macroéconomique étaient des facteurs essentiels si l'on voulait créer un environnement susceptible d'amener une mobilisation durable des ressources nationales. Sans compter que ce genre d'environnement attire également la coopération pour le développement et l'aide internationale.

12. On s'est très largement accordé pour dire que la croissance économique, qui repose en grande partie sur le secteur privé, joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement et de la réduction de la pauvreté. Les politiques de l'État devraient donc viser à créer un environnement favorable à l'entreprise privée, propre à attirer les investissements locaux et étrangers et à prévenir une fuite des capitaux. Les participants ont rappelé à cet égard les conclusions de la Commission du secteur privé et du développement du PNUD, notamment celles qui concernent la sécurité juridique des contrats et de

la propriété, la fiabilité de la réglementation, la transparence des affaires publiques, l'état de droit et la lutte contre la corruption. Un environnement favorable à la concurrence associé à des marchés bien contrôlés constituait le meilleur moyen de distribuer efficacement les ressources.

13. De nombreux participants ont fait valoir que le renforcement de l'architecture financière nationale, notamment par l'encouragement du microcrédit, devrait faire partie intégrante des politiques de mobilisation des ressources nationales. Un secteur financier accessible à tous était essentiel si l'on voulait faciliter la croissance économique et un développement équitable; il importait tout particulièrement de développer les petites et moyennes entreprises et de stimuler l'emploi. Il fallait pour cela élargir l'éventail des produits financiers pour l'adapter à la demande, réduire le coût des transactions et rationaliser la réglementation de façon à faciliter la mobilisation des ressources et à orienter l'épargne intérieure vers des placements productifs. On a relevé que les pays donateurs et les institutions financières multilatérales avaient activement soutenu les efforts en ce sens et garanti certains emprunts destinés à financer des opérations de microcrédit, l'émission d'obligations en monnaie nationale ou des projets d'équipement, et ceci pour aider le secteur privé à participer au financement d'activités économiques locales. Quelques orateurs ont demandé que les bailleurs de fonds coordonnent mieux leurs interventions et que les garanties qu'ils offrent soient conçues de façon à faire supporter une partie du risque par des établissements financiers privés. Un certain nombre de participants ont souligné qu'on pourrait faciliter aux pauvres l'accès des services financiers en renforçant leur situation juridique, notamment sur le plan du droit de propriété, ainsi qu'en soumettant les banques à un contrôle plus rigoureux et en adoptant des réglementations idoines. Un orateur a proposé de créer un groupe spécial de haut niveau qui serait chargé d'étudier les moyens les plus efficaces de mettre le microcrédit au service de la réduction de la pauvreté.

14. De nombreux participants ont déclaré que la mobilisation publique des ressources et la création de moyens de gestion publics efficaces étaient des facteurs importants dans la mobilisation des ressources nationales. Selon eux, en plus de la croissance du secteur privé, il fallait à la fois renforcer et réformer les services fiscaux et l'administration pour augmenter les recettes fiscales. Certains ont aussi souligné qu'une gestion rationnelle du budget national dans une perspective à moyen terme et l'adoption de politiques monétaires prudentes étaient essentielles pour se ménager une marge de manœuvre en cas de choc, car elles permettent à un pays de mettre en œuvre le moment venu une politique contracyclique.

15. De nombreux participants ont fait observer que le sous-équipement d'un pays constitue un obstacle majeur pour l'investissement privé et le développement et que l'on ne pouvait discuter de la mobilisation des ressources nationales sans évoquer cet obstacle. On a noté que les pays en développement avaient besoin d'investir massivement dans leur équipement et qu'il faudrait déployer des efforts nettement plus importants si l'on voulait mobiliser les ressources nécessaires pour cela aux niveaux national et international.

16. Certains participants ont toutefois affirmé que les politiques de mobilisation des ressources nationales devraient viser aussi le financement de mesures en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté, avec notamment le développement agricole et rural, la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Quelques

participants ont préconisé pour cela des politiques attentives aux besoins de tous, notamment à ceux des enfants, des handicapés et des populations autochtones.

17. De nombreux participants ont souligné que la mobilisation des ressources nationales devrait tenir compte de l'attachement de la communauté internationale au principe de l'égalité des sexes. Selon eux, il fallait envisager sérieusement de mobiliser des ressources financières pour des interventions visant expressément les femmes dans des domaines comme l'agriculture, l'éducation, la santé, l'alimentation, le développement rural et urbain, l'eau et l'assainissement, le renforcement des capacités et les sciences et techniques. Trois types d'action étaient considérés comme particulièrement importants sous ce rapport : a) prendre en compte les besoins des femmes dans la préparation des budgets de façon à leur affecter les crédits nécessaires; b) améliorer la situation de l'emploi féminin dans la chaîne des plus-values; et c) affirmer le droit des femmes à la propriété mobilière et foncière.

IV. Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

18. De nombreux ministres ont souligné que les investissements étrangers directs étaient une source importante d'investissement productif et de croissance économique dans les pays en développement. Les déterminants de ces investissements étaient quasiment les mêmes que ceux des investissements privés nationaux : une bonne gouvernance, une saine gestion macroéconomique, des institutions favorables à l'économie de marché, la qualité de la main d'œuvre, un équipement suffisant et la sécurité juridique. Dans les conditions voulues, ces investissements pouvaient apporter de nombreux bénéfices : augmentation de la capacité de production, nouvelles technologies, nouvelles méthodes de gestion, nouveaux marchés à l'exportation. Le problème pour les pays en développement, notamment pour ceux qui ont un faible taux d'épargne, était de trouver le moyen d'attirer des investissements étrangers directs complémentaires de leur stratégie nationale d'une façon qui maximise la contribution de ces investissements au développement à long terme du pays. Plusieurs ministres ont ajouté que, dans le cadre des objectifs visés par le pays bénéficiaire, l'aide publique au développement devait aussi servir à attirer des capitaux étrangers.

19. Un certain nombre de ministres ont noté que les investissements étrangers directs de pays en développement à pays en développement étaient de plus en plus substantiels. Ce phénomène leur paraissait d'autant plus important qu'une bonne partie de ces investissements allait à des pays à faible revenu, parmi lesquels quelques-uns des pays les moins avancés et certains pays sans littoral. Les participants ont appelé de leurs vœux un accroissement de ce type d'investissements.

20. Beaucoup de participants ont souligné à quel point le niveau d'équipement d'un pays est crucial pour attirer des capitaux étrangers directs. Il fallait donc que la communauté internationale appuie financièrement les projets d'équipement de ces pays, notamment les projets transfrontaliers. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont dit soutenir l'initiative de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) tendant à créer une Banque asiatique de développement et

certains ont proposé de créer un fonds d'équipement pour l'Afrique qui serait abondé par des caisses de retraite. On a aussi relevé qu'entre les années budgétaires 2001 et 2004 les États-Unis avaient apporté 1,3 milliard de dollars à une cinquantaine de projets d'Afrique subsaharienne par le truchement de leur Overseas Private Investment Corporation et de leur Trade Development Agency.

21. Un certain nombre de ministres ont dit qu'il était très difficile de formuler des politiques propres à attirer des investissements étrangers directs. Ils ont évoqué, par exemple, la tendance à maintenir les salaires, les conditions de travail et les normes de protection de l'environnement au niveau le plus bas possible pour être concurrentiel par rapport aux autres pays. De même, l'escalade des mesures d'incitation fiscales réduisait les recettes fiscales des États, compromettant ainsi leurs politiques sociales et aggravant probablement les inégalités dans la distribution des revenus. Selon certains participants, si l'on ne réglementait pas la circulation des investissements étrangers directs, elle risquait fort de creuser encore l'écart entre les salaires masculins et les salaires féminins, du fait que les hommes et les femmes n'avaient pas le même pouvoir de négociation et jouaient des rôles différents dans la société. Plusieurs orateurs ont noté qu'il était particulièrement difficile pour les pays à faible revenu d'attirer des capitaux étrangers directs en faisant jouer les seuls critères de marché. Il importait donc que ces derniers pays puissent compter sur un soutien bilatéral ou multilatéral limitant les risques pour les investisseurs si l'on voulait orienter les flux d'investissements étrangers directs vers eux.

22. De l'avis de nombreux participants, les flux de capitaux étrangers pouvaient eux aussi concourir de façon notable au développement même s'ils n'étaient pas des investissements directs. Il fallait cependant pour cela une gestion prudente de l'économie nationale. Il fallait aussi avoir déjà mis en place une solide réglementation pour contrebalancer l'ouverture du compte de capital. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de ne pas accumuler une dette libellée en monnaie étrangère et conseillé de faire des emprunts en monnaie locale pour se protéger contre le risque de change. Selon un certain nombre de ministres, il fallait faire un effort décisif pour développer le secteur financier national des pays en développement. On a noté que la titrisation et autres mécanismes du même genre, en faisant accéder les emprunts à la qualité de valeur d'investissement, pouvaient donner accès aux capitaux considérables gérés par les investisseurs institutionnels dans le monde entier. Plusieurs ministres ont mis en garde contre le risque persistant d'instabilité financière internationale et appelé à corriger les déséquilibres mondiaux afin de le réduire.

23. De nombreux ministres ont déclaré qu'il importait de réduire le coût des envois de fonds (des travailleurs immigrés à leur pays d'origine) et d'examiner les moyens de faire mieux concourir ces envois au développement. Pour un grand nombre de participants, ces envois de fonds étaient intrinsèquement des flux privés servant très largement à des fins privées; il ne s'agissait pas d'une aide au développement et il ne fallait surtout pas les substituer à une véritable aide publique au développement. On a fait observer que les fonds ainsi envoyés étaient utilisés aussi bien pour des dépenses de consommation que pour des investissements, dans l'éducation et le logement par exemple. Les envois de fonds étaient plus stables que d'autres flux privés et augmentaient régulièrement. Selon certains participants, il faudrait s'efforcer de trouver les moyens d'orienter une part plus grande de ces flux vers des objectifs de développement.

V. Le commerce international, moteur de la croissance et du développement

24. De nombreux ministres ont déclaré que le commerce est un facteur essentiel d'accélération de la croissance économique, de financement du développement et d'élimination de la pauvreté. Ils ont souligné qu'il importait de mener à leur terme en 2006 les négociations sur le programme de travail de Doha pour un système de commerce international équitable et favorable au développement. Plusieurs orateurs ont déclaré que la libéralisation des échanges et le respect des règles du commerce international pourraient contribuer de façon substantielle à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. On a relevé qu'un aboutissement heureux des négociations sur le programme de travail de Doha relancerait vigoureusement la croissance mondiale à moyen terme, ajouterait 200 milliards de dollars par an aux revenus des pays en développement et pourrait libérer plus de 500 millions de personnes de la pauvreté. Un certain nombre de ministres a cependant fait observer que, depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, aucun progrès n'avait été accompli sur les questions de fond intéressant les pays en développement abordées dans le programme de travail de Doha. Ils ont déclaré que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée pour septembre 2005 devrait apporter l'impulsion politique nécessaire pour que la conférence ministérielle que l'OMC tiendra en décembre 2005 dans la Région administrative spéciale de Hong Kong débloque la situation. Au deuxième Sommet du Sud, le Groupe des 77 et la Chine ont souligné l'importance qu'ils attachent à un système de commerce international juste, équitable et réglementé qui soit ouvert à tous et accorde la priorité au développement. Plusieurs participants ont dit souhaiter que l'aboutissement des négociations en 2006 débouche sur un accord ambitieux qui ne marginalise personne tout en produisant des résultats concrets, comme par exemple un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les exportations des pays les moins développés.

25. Un nombre élevé de ministres a souligné l'importance que revêt l'accès aux marchés pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne les secteurs présentant pour eux un intérêt particulier dans l'agriculture, les produits non agricoles et les services. Il importe au plus haut point, ont-ils fait valoir, de trouver une solution au problème que posent les pays développés en subventionnant leurs exportations de produits agricoles comme le coton et en protégeant leur marché national. Certains ministres ont aussi critiqué le recours croissant à des mesures de protection non tarifaires telles que les normes sanitaires et phytosanitaires. Pour le secteur industriel, c'étaient les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui faisaient problème, car elles découragent les activités de transformation dans les pays en développement. Plusieurs orateurs ont évoqué le rôle joué par le commerce international dans le secteur des services et les avantages que pouvaient en retirer tant les pays développés que les pays en développement.

26. Un certain nombre de participants ont demandé que les négociations accordent une certaine marge de manœuvre aux pays en développement, au premier rang desquels les pays à faible revenu et les pays vulnérables. Il importait notamment de leur accorder un traitement spécial et différencié afin de leur épargner des chocs négatifs. Certains orateurs ont recommandé d'exempter les pays pauvres de certaines obligations; ces pays, par exemple, ne devraient pas être assujettis au principe de réciprocité dans les négociations. Plusieurs ministres ont déclaré que la

pleine et entière participation des pays en développement aux négociations sur le commerce international était essentielle si l'on voulait instituer un système commercial international juste et équitable. On a dit que le « Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés » constituait un outil intéressant pour faciliter l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. De nombreux participants se sont félicités de l'importance croissante du commerce Sud-Sud. On a fait valoir que, si les pays en développement libéralisaient leur commerce international, ils ouvriraient par là même de nouveaux marchés aux autres pays en développement.

27. Plusieurs ministres et un certain nombre d'autres orateurs ont rappelé les mauvais souvenirs que le Cycle d'Uruguay avait laissé à leurs pays sur plusieurs fronts. Le lien entre commerce international et développement n'était pas automatique, ont-ils soutenu, et pour qu'il le devienne il fallait mettre en place certaines conditions. De nombreux participants ont évoqué la nécessité d'une aide au titre du commerce international. Ils ont fait observer qu'un grand nombre de pays en développement devaient faire face à des contraintes affectant l'offre, à un déficit technologique, à une mauvaise connaissance des marchés d'exportation, à la faiblesse de leurs propres institutions et à leur sous-équipement, ces handicaps étant particulièrement lourds dans les pays sans littoral. Pour de nombreux participants, l'aide internationale et l'assistance technique pouvaient aider les pays concernés à surmonter ces handicaps et à recueillir les fruits du commerce international. Ainsi par exemple, la coopération internationale avait un rôle crucial à jouer à l'appui des efforts déployés par certains pays pour augmenter leurs investissements dans des infrastructures comme les ports et les télécommunications si l'on voulait qu'ils puissent tirer le meilleur parti des accords sur le commerce international. On a fait observer sur ce point que les pays en développement devraient faire de leurs politiques de commerce international une partie intégrante de leurs stratégies de développement national, et que l'aide internationale censée soutenir ces politiques devrait être substantiellement accrue. De plus, selon certains orateurs, une aide internationale était tout aussi indispensable pour faire face aux coûts d'ajustement dans des cas particuliers. Pour un nombre élevé de pays en développement, ont-il soutenu, le commerce international est une source notable de recettes fiscales, et toute réduction de leurs droits de douane compromettrait leur budget. Certains orateurs ont également rappelé que l'érosion des préférences tarifaires, pour le sucre par exemple, et l'imposition de certaines normes de protection des travailleurs ou de l'environnement pouvaient entraîner des perturbations considérables à court terme. On a noté que l'Union européenne et la Banque mondiale avaient décidé de renforcer leurs programmes d'aide à l'adaptation au commerce international.

28. En ce qui concerne les produits de base, certains ministres se sont dits préoccupés par la baisse des termes de l'échange au détriment des exportations et ont fait observer que le phénomène était particulièrement grave en Afrique, où ces produits représentaient l'unique moyen de subsistance de la majorité de la population. Ils ont suggéré les trois moyens ci-après de réduire ce problème : a) des actions d'atténuation des évolutions négatives des marchés de produits de base basées sur la gestion du risque d'évolution des prix; b) la diversification et l'encouragement d'activités à plus grande valeur ajoutée afin de réduire la dépendance par rapport à une poignée de produits de base; et c) la recherche de nouveaux dispositions de financement des produits de base.

VI. Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement

29. Presque tous les participants ont reconnu dans l'aide publique au développement un instrument indispensable pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Un nombre élevé d'entre eux ont déclaré qu'il importait que les pays donateurs se dotent d'un ferme calendrier de réalisation de l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) pour l'aide publique au développement. De nombreux ministres se sont félicités du renversement de tendance constaté dans les niveaux d'aide publique au développement et du nouvel élan imprimé par les membres de l'Union européenne à la réalisation de l'objectif du 0,7 % qui, en 2004, n'avait été atteint que par cinq donateurs, dont quatre étaient membres de l'Union. Le calendrier annoncé par l'Union européenne envisageait que le niveau de l'aide atteindrait 0,56 % du PNB en 2010, soit un montant supplémentaire de 30 milliards d'euros. Plusieurs participants ont signalé que d'anciens pays bénéficiaires, en particulier en Europe orientale, devenaient bailleurs et s'étaient engagés à accroître leur aide à l'avenir. Plusieurs participants ont appelé les autres pays en mesure de le faire à verser une aide publique au développement. On a noté qu'à l'initiative du Qatar un Fonds du Sud pour l'aide humanitaire et au développement avait été récemment créé au Qatar.

30. Un certain nombre de ministres a insisté sur le fait que l'aide au titre de la coopération devrait être basée sur deux principes : appropriation et responsabilité mutuelle. Plusieurs se sont dits préoccupés de ce que les chiffres récents de l'aide publique au développement ne reflétaient pas le montant véritable de l'aide au développement puisqu'ils comprenaient une forte proportion d'aide d'urgence, notamment celle fournie aux pays touchés par le tsunami, d'annulations de dettes et de fonds réservés à la lutte contre le terrorisme. Or ces aides diverses ne servaient nullement à financer des projets ou programmes de développement à long terme. D'autres participants ont cependant fait observer que l'aide humanitaire répondait souvent à des besoins urgents et qu'elle ne souffrait pas de retard, sans compter que l'aide humanitaire et les activités de développement étaient souvent interdépendantes et faisaient partie du même objectif de développement durable.

31. En ce qui concerne la répartition de l'aide, de nombreuses interventions ont fait valoir l'importance de privilégier les pays pauvres, en particulier ceux d'Afrique. L'Union européenne a annoncé qu'elle consacrerait la moitié de son aide aux pays d'Afrique à partir de 2006. Quelques ministres ont rappelé l'importance que revêt l'objectif consistant à consacrer de 0,15 % à 0,20 % du PNB aux pays les moins avancés. On a noté que tout accroissement de l'aide aux pays les moins avancés devrait s'accompagner d'améliorations parallèles de la formulation et de l'exécution des politiques dans ces pays. Divers ministres ont appelé à ne laisser aucun pays à la traîne. En effet, l'aide fournie à certains pays à faible revenu était actuellement en diminution. Selon plusieurs participants, l'aide était également indispensable dans le cas de pays à revenu moyen aux prises avec des problèmes sociaux généralisés et grevés de vastes poches de pauvreté. De façon plus générale, plusieurs ministres ont reconnu le rôle essentiel joué par l'assistance technique et les transferts de connaissances dans la réforme des politiques des pays bénéficiaires et le renforcement de leurs institutions, ce qui contribuait par le fait même à jeter les fondations d'un développement durable.

32. Tandis que plusieurs ministres déclaraient que l'aide devrait aller en priorité à la santé, à l'accès à l'eau potable et à l'éducation, d'autres affirmaient que les petites et moyennes entreprises, l'agriculture et le développement rural avaient besoin de plus de financement. Certains ont soutenu que réduire l'emprise de la faim devrait être un objectif prioritaire de l'aide. D'autres ont soutenu que l'un des objectifs principaux de l'aide était de faciliter de nouveaux investissements par le secteur privé. Plusieurs ministres ont fait valoir que le développement de l'infrastructure était particulièrement important à la fois pour la croissance économique et pour la lutte contre la pauvreté et que la Banque mondiale et les banques régionales de développement devraient donc accorder une attention particulière aux travaux d'équipement. On a relevé que les partenariats secteur public-secteur privé pouvaient se révéler particulièrement productifs dans ce domaine et fonctionnaient bien en Asie.

33. Nombre de ministres et d'institutions financières ont déclaré qu'il était tout aussi essentiel d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide que d'augmenter son volume. Ils ont dit voir dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de mars 2005 un pas remarquable dans la bonne direction; il fallait donc que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale convoquée pour septembre 2005 l'approuve, ce qui favoriserait l'adoption de mesures concrètes d'amélioration de la qualité de l'aide. Divers participants ont estimé que les donateurs devraient s'efforcer de tirer le meilleur parti possible des complémentarités et simplifier et harmoniser leurs règles et procédures de décaissement afin de réduire les coûts de transaction. En ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des règles et procédures de décaissement, certains participants ont déclaré qu'il fallait délier l'aide. Un certain nombre d'orateurs ont aussi souligné l'importance de pouvoir compter sur une aide prévisible et sûre, meilleur garant de l'efficacité de cette aide et de l'aboutissement des programmes qu'elle finance.

34. Plusieurs participants ont appelé à recourir plus largement au soutien budgétaire et à placer le pays bénéficiaire au centre de la coordination de l'aide. Les mêmes ont appelé à une rationalisation des conditionnalités, affirmant que toutes ces mesures étaient essentielles dans l'optique d'une véritable appropriation et au vu des priorités concurrentes et parfois incompatibles des donateurs, qui faisaient obstacle au principe de l'alignement. De nombreux ministres ont souligné l'importance d'une saine gestion des affaires publiques pour garantir l'efficacité de l'aide. D'autres ont cependant ajouté que les mécanismes de mise à disposition de l'aide devraient être adaptés aux conditions et capacités locales. Un certain nombre de ministres a affirmé qu'il faudrait mesurer systématiquement les effets de l'aide fournie. Plusieurs d'entre eux ont rappelé que, au bout du compte, le succès dépendait en grande partie de l'efficacité avec laquelle l'aide fournie stimulait l'activité du secteur privé et accroissait l'investissement global.

35. Un grand nombre d'interventions sur le financement de l'aide publique au développement ont évoqué l'idée de sources de financement nouvelles ou inédites. De nombreux ministres se sont réjouis des progrès accomplis dans l'examen de ces sources et ont dit approuver les récentes initiatives visant à faire financer des projets pilotes par une Facilité de financement internationale ou par une taxe ou contribution de solidarité sur les titres de transport aérien. L'une et l'autre initiatives permettraient en effet de mobiliser rapidement des ressources indispensables. Un grand nombre de participants a souligné que les fonds provenant de ces sources

nouvelles devraient être ajoutés aux volumes d'aide et aux engagements actuels et ne pas être considérés comme un substitut. Plusieurs ministres ont dit préférer que ce nouveau type de financement soit volontaire. On s'est dit très généralement d'avis que les dispositifs fiscaux proposés devraient être d'application nationale mais de coordination internationale et que les nouveaux fonds devraient être distribués par les institutions existantes.

36. Un certain nombre de ministres ont décrit les avantages que présenteraient des fonds issus des nouvelles sources proposées : ils apporteraient des financements supplémentaires importants, ils seraient plus prévisibles et ils seraient bien adaptés à des projets précis comme des campagnes de vaccination mondiales ou la lutte contre le VIH/sida et le paludisme. Plusieurs ont évoqué l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté » menée par l'Algérie, l'Allemagne, le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France. Outre les initiatives et propositions déjà mentionnées, quelques ministres ont évoqué d'autres possibilités telles que des taxes sur les transactions financières, des taxes sur les titres de transport aérien, l'affectation au développement du produit des amendes pour infraction à la législation contre les monopoles, l'utilisation de droits de tirage spéciaux et de nouveaux types de contributions volontaires.

VII. Dette extérieure

37. L'initiative lancée par le Groupe des Huit (G-8) tendant à l'annulation intégrale de la dette contractée auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement par les pays pauvres très endettés (PPTE) qui en réunissaient les conditions a été saluée par un nombre important de ministres et d'autres participants. L'initiative envisageait d'alléger à hauteur de 40 milliards de dollars la dette de 18 de ces pays. Certains ministres ont souligné qu'il faudrait prendre des mesures pour faire en sorte que la proposition ne compromette pas la capacité des trois institutions visées de continuer à octroyer des subventions et des prêts à des taux préférentiels aux pays en développement. Il a également été relevé que la proposition portait sur un nombre de créanciers supérieur à celui des seuls pays membres du G-8, et les participants ont exhorté les conseils de direction des institutions pertinentes à approuver la proposition sans tarder.

38. Quelques ministres ont signalé que, puisque la proposition n'englobait pas toutes les institutions multilatérales de crédit, ni tous les pays en développement les plus pauvres qui ployaient encore sous l'intolérable fardeau de leur dette, elle ne constituait qu'une première étape dans la suppression de l'obstacle que représentait la dette à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, beaucoup de participants ont relevé que l'initiative n'abordait pas les difficultés que suscitait la dette pour les pays pauvres qui ne faisaient pas partie des pays pauvres très endettés ou les pays à revenu intermédiaire en situation financière difficile. Plusieurs ministres ont demandé l'annulation pure et simple de la dette des pays les moins avancés et des pays d'Afrique. Certains participants ont également souligné que l'apport continu d'un soutien aux pays à revenu intermédiaire sous forme de prêts subventionnés était nécessaire, alors que d'autres ont noté l'importance du Club de Paris dans le règlement des problèmes liés à la dette des pays à revenu intermédiaire. Plusieurs participants ont souligné que c'étaient les citoyens des pays qui faisaient en fait les frais du service de la dette et que c'était donc eux qui devraient être les principaux bénéficiaires d'une remise de la dette. Il a été

recommandé en conséquence d'associer la société civile, tout autant que les débiteurs et les créanciers, au processus de résorption de la dette.

39. Plusieurs ministres ont déclaré que l'allègement de la dette devrait avoir pour but de briser la spirale récurrente du « prêter et faire grâce ». Il a toutefois été relevé que pour quelques pays qui avaient bénéficié d'un allègement de la dette, il faudrait augmenter considérablement l'aide fondée sur le subventionnement. Un certain nombre d'intervenants ont souligné combien il importait d'évaluer et de contrôler l'utilisation de nouveaux emprunts une fois que la solvabilité était établie. Selon eux, les nouveaux emprunts devaient pouvoir offrir une valeur ajoutée et être évalués du point de vue de leur capacité de générer des recettes aux fins du service de la dette. À cet égard, de nombreux participants ont relevé qu'il convenait d'améliorer la définition de la viabilité de la dette en déterminant les montants appropriés à fixer pour l'allègement de la dette, ainsi que la combinaison de subventions et de prêts à accorder aux pays en développement.

40. Plusieurs intervenants ont évoqué la différence entre l'évaluation rétrospective de la viabilité de la dette qui est faite dans l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et la nouvelle approche prospective actuellement à l'étude dans le cadre de la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Ils ont relevé l'importance qu'il y avait à servir d'hypothèses appropriées. Il a été estimé que l'un des principaux inconvénients de l'approche utilisée pour évaluer la viabilité de la dette résidait dans l'emploi d'hypothèses excessivement optimistes sur l'évolution future des taux de croissance des pays, de leurs exportations et des cours des produits de base.

41. Les ministres et autres participants ont exprimé des vues très diverses à propos de l'amélioration d'une définition de la viabilité de la dette. Certains ont fait valoir qu'assurer la viabilité de la dette revenait à rétablir la solvabilité des pays et leur permettre de retourner sur les marchés financiers privés pour emprunter. D'autres se sont ralliés à la proposition du Secrétaire général qui définissait la viabilité par la capacité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres encore ont soutenu que l'allègement de la dette considéré dans le contexte des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, devait être envisagé dans le cadre du débat sur le financement global du développement, étant donné qu'il ne constituait qu'une des diverses options en la matière. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de veiller à ce que l'annulation de la dette se solde par une augmentation des ressources des pays débiteurs et se répercute d'une manière claire et mesurable sur la réduction de la pauvreté.

42. Dans les cas où l'encours de la dette extérieure vis-à-vis des créanciers privés était significative, plusieurs participants ont encouragé la poursuite des efforts visant à établir un cadre bien conçu et indépendant pour la restructuration de la dette. Plusieurs intervenants ont relevé qu'il ne s'agissait pas là de problèmes nouveaux, et que l'expérience du secteur privé en matière d'évaluation de la viabilité de la dette et de conception de mécanismes de restructuration devrait être davantage mise à profit par les institutions financières multilatérales et les organismes intergouvernementaux.

43. L'importance considérable de la volonté politique pour l'allègement de la dette a été soulignée dans de nombreuses interventions. Il a été signalé que le problème réel ne résidait pas tant dans les contraintes financières des créanciers que dans les

contraintes politiques. Il a été noté que la viabilité de la dette à long terme dépendait plus des modalités et de la portée du nouveau financement que de la remise de la dette.

VIII. Régler les problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement

44. Les ministres ont été nombreux à souligner la nécessité de renforcer la cohérence entre les systèmes financiers et commerciaux en faveur du développement étant donné que, souvent, les mesures prises dans un domaine entravaient, voire inhibaient, l'application de mesures dans un autre domaine. Ils ont souligné qu'il était particulièrement important d'harmoniser l'aide et les politiques commerciales à l'échelle tant internationale que nationale, y compris dans le cadre des stratégies pour la réduction de la pauvreté des pays bénéficiaires. Ils ont également insisté sur la nécessité de réformer et de renforcer le Conseil économique et social pour lui permettre d'assumer un rôle de chef de file pour les questions de développement et de servir véritablement à coordonner les politiques de développement et à revoir la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Plusieurs ministres ont souligné qu'il conviendrait également de réformer les organismes issus des accords de Bretton Woods, en les rendant plus représentatifs et transparents. Un certain nombre de ministres ont noté que le système des Nations Unies et les organismes susmentionnés fonctionnaient mieux lorsqu'ils unissaient leurs forces. Certains participants ont mis l'accent sur le fait que, si l'on comparait notamment avec la situation prévalant cinq ans plus tôt, les organismes issus des accords de Bretton Woods avaient fait des progrès considérables dans plusieurs domaines d'action. Par ailleurs, la plupart des réformes proposées étaient déjà à l'ordre du jour de ces institutions. De nombreux ministres ont souligné qu'avant de chercher à renforcer la cohérence au niveau international, il convenait de commencer au niveau national; il fallait, en particulier, mieux coordonner et harmoniser le travail des décideurs dans les domaines du commerce, des finances et de la coopération pour le développement.

45. Certains ministres ont estimé que le Conseil économique et social devrait se situer au cœur du suivi des politiques de coopération pour le développement visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier de l'objectif n° 8. Ils ont considéré que les pays développés et les pays en développement devraient informer le Conseil économique et social des politiques qu'ils mettaient en œuvre et des efforts qu'ils déployaient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et que le Conseil devrait les examiner en prêtant une attention toute particulière aux flux de l'aide publique au développement (APD) et à l'allègement de la dette. On a en outre relevé la nécessité d'effectuer une évaluation plus systématique des incidences des politiques nationales et internationales sur la croissance économique et le développement.

46. Selon un certain nombre de participants, les politiques macroéconomiques conçues par les organismes issus des accords de Bretton Woods en faveur des pays en développement et les conseils qu'ils dispensaient en la matière ne contribuaient pas toujours à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; tel

était ainsi le cas des plafonds instaurés aux dépenses en matière de santé publique, généralement jugés nécessaires pour éviter les tensions inflationnistes. Plusieurs ministres ont également précisé que les obligations et les conditions imposées à l'échelle internationale par les organismes issus des accords de Bretton Woods tendaient à restreindre la marge de manœuvre politique, en étouffant des initiatives conçues pour stimuler le développement. Il a été relevé qu'alors qu'on prétendait qu'elles relevaient de l'autorité des pays, les stratégies pour la réduction de la pauvreté ne réglaient pas la question fondamentale de la viabilité économique car elles ne tenaient pas compte des secteurs productifs de l'économie; par conséquent, il fallait trouver un meilleur équilibre entre cette prérogative nationale et les conditions imposées aux pays.

47. Plusieurs ministres ont insisté sur le rôle clef que jouait le FMI dans la prévention et la gestion des crises financières. Ils ont souligné que, pour accomplir cette tâche cruciale, le FMI devait voir ses ressources augmenter considérablement. Plusieurs intervenants ont précisé que l'on pourrait accroître les ressources du FMI par une émission anticyclique des DTS ou une augmentation générale des quotes-parts. Quelques participants ont signalé le besoin de créer au sein du FMI un mécanisme assorti d'un faible degré de conditionnalité pour aider les pays en développement à faire face aux chocs extérieurs moyennant des ajustements moins contraignants. Dans ce contexte, il a également été relevé que le FMI devait renforcer ses activités dans le domaine de la surveillance et de la prévention dans les délais voulus. L'amélioration du système d'alerte précoce du FMI pour la prévention des crises pourrait rendre plus efficace la coordination du processus de prise de décisions politiques.

48. La question du renforcement et de l'élargissement de la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions économiques sur le plan international a été mise en exergue dans de nombreuses déclarations. Beaucoup de ministres ont souligné qu'il fallait améliorer la gestion des institutions financières internationales et que les pays devaient être davantage pris en compte et représentés dans les processus de prise de décisions et de définition des normes économiques internationales. Selon plusieurs ministres, les organismes issus des accords de Bretton Woods souffraient d'un « déficit démocratique ». Quelques intervenants ont précisé que ce déficit était particulièrement préoccupant du fait que les organismes en question s'orientaient de plus en plus vers la gouvernance économique mondiale. Il a également été relevé que la crise en Asie permettait de supposer que le traitement de la crise avait été entaché d'erreurs dues à une représentation insuffisante des pays en développement au sein de ces organismes et à leur faible participation à l'élaboration de politiques.

49. Il a été relevé que si une redistribution des quotes-parts était nécessaire pour accroître la représentation des pays en développement, elle ne le serait pas dans le cadre de la restructuration et de la réforme du FMI.

50. Quelques ministres se sont également dits préoccupés par la faible participation des pays en développement à l'activité normative d'institutions ou de groupements internationaux tels que le Comité sur le contrôle bancaire de Bâle et le Forum sur la stabilité financière internationale. Ils ont fait valoir que les décisions de ces organes touchaient directement ou indirectement tous les pays, alors qu'elles ne comptaient aucun représentant de pays en développement. Selon eux, ces organes, comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux,

devraient devenir plus transparents et mieux représenter les intérêts de toutes les parties. Dans le même ordre d'idées, plusieurs ministres ont également traité de questions liées à la coopération fiscale, et en particulier de la nécessité de disposer d'un forum international efficace et non exclusif qui tiendrait compte de manière équilibrée des intérêts de tous les pays.
